Gérard COLLOMB, le Sénateur-Maire de Lyon, rappelle qu'il n'a pas voté la loi ALUR, lors du 44ème Congrès de la Fédération des Promoteurs Immobiliers

Sur un ton particulièrement vibrant, le Sénateur-Maire de Lyon a ouvert le 44ème Congrès de la Fédération des Promoteurs Immobiliers, qui se tient à Lyon du 19 au 20 juin 2014, au Centre de Congrès de la Cité Internationale. Livrant un plaidoyer en faveur de l'activité des entreprises du secteur, il les remercie pour leur capacité d'innovation, l'une des meilleures réponses à la crise actuelle. Une crise d'une rare intensité, puisque, le précise-t-il, par exemple, l'investissement en immobilier d'entreprise est tombé de 27 milliards d'euros en 2007, à 15 milliards en 2013. Entre une dette au « niveau abyssal », le poids des prélèvements obligatoires, la perte de compétitivité sur le marché intérieur, et à l'international, des taux de marge des entreprises inférieurs de 12% à celui de leurs homologues allemandes, les entreprises françaises doivent absolument rétablir leurs marges. Dans cette perspective, le Pacte de Responsabilité va dans le bon sens. Gérard COLLOMB espère que cela ira de même avec le logement, car l'on est bien bien loin des objectiifs gouvernementaux annoncés, de 500 000 logements construits par an, avec seulement 330 000 nouveaux logements construits en 2013.

L'explication de cette chute ne peut s'expliquer par la seule

crise de la demande des ménages, il faut aussi considérer que « l'orientation législative n'est pas bonne », et qu'il faut opérer un virage vers une politique de l'offre. Pour le Sénateur-Maire de Lyon, l'encadrement des loyers n'est pas bon, il rompt la confiance des investisseurs et explique la chute de l'investissement locatif. Au contraire, il faut travailler à un allègement des procédures, revenir sur le contenu de la loi ALUR, réduire les normes qui renchérissent considérablement les coûts de production, nettoyer le Code de l'Urbanisme, et tout faire pour libérer le foncier.

Répondant à une question de l'animateur, Jean-Maurice POTIER, journaliste, Gérard COLLOMB témoigne du modèle lyonnais qui promeut le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, au lieu de les opposer, évoquant notamment la recherche par le Grand Lyon de la maximisation de l'effet de levier de l'investissement public engagé. Ainsi, pour un investissement public de 400 millions d'euros, ce sont 3 milliards d'euros qui sont investis par le secteur privé.

Puis, enchainant au sujet de la loi ALUR, Gérard COLLOMB livre à l'animateur et au public une réponse en forme de sentence « Je ne l'ai pas votée », recueillant une forte adhésion spontanée de l'assistance, largement acquise, par avance, à cette position de non soutien à cette loi, et même d'opposition. Et confie, qu'il faut « supprimer ou assouplir l'encadrement des loyers », qui peut convenir au marché parisien, sans pour autant convenir au reste du pays. Car finalement, une partie imortante de la loi ALUR se base sur la spécificité du marché parisien, alors que le marché immobilier en France ne fonctionne pas sur les mêmes bases.

Gérard COLLOMB cite 3 grands projets du GrandLyon, future métropole :

1. L'ouverture de la seconde tranche de la Confluence, avec la construction de 450 000 m2, ce qui revient à doubler les 450 000 m2 déjà existants;

2. Le lancement du pôle de Gerland, spécialisé dans la Biotech;
3. La continuation de l’aménagement du Carré de Soie à Vaulx-en-Velin, avec ses 150 hectares, offrant de belles perspectives de développement.